

Tarif ECF

Fondée sur les dispositions de l'art.2 let. a) de la convention tarifaire du 1^{er} janvier 2012 les parties conviennent des structures tarifaires suivantes :

Chiffres tarifaires (Tarif 332)	Description des prestations	Francs
332.1010	<p>Clarification de la capacité fonctionnelle ECF</p> <p><u>Spécification et contenu des prestations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Exécution des tests ECF selon les lignes directives de la communauté d'intérêts Ergonomie GSR. • Consignation par écrit des résultats des tests de capacité fonctionnels sans interprétation des résultats et des évaluations médicales assécurologiques . Le rapport d'expertise correspond aux exigences de la communauté d'intérêts Ergonomie GSR. <p><u>Conditions requises des prestations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge correspondante par le répondant des coûts. • L'évaluation préalable de capacité pour GSR (du point de vue musculo-squelettique et interne) par un médecin spécialiste. Délimitation des limites médicales, éventuelles et partielles, pour soulever et porter une charge. <p><u>Exigences :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le thérapeute pratiquant GSR est l'utilisateur accrédité GSR (selon l'assurance-qualité par la communauté d'intérêts Ergonomie de la GSR) et doit figurer sur la liste des utilisateurs ECF. 	1135.00
332.1020	<p>L'évaluation des risques médicaux précédant le test ECF</p> <p><u>Description et contenu des prestations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarification des risques éventuels, plus précisément des limites de capacité nécessaire (de l'appareil locomoteur ou cardiovasculaire). • L'étude comprend une brève anamnèse et un examen clinique. • Dans des cas très rares, s'il y a un risque cardio-vasculaire présumé, il est peut être nécessaire d'effectuer ou d'ordonner un test d'effort ECG ou d'autres examens spéciaux pour un test de capacité ECF. <p><u>Conditions requises des prestations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce chiffre tarifaire ne peut être utilisé que si le commanditaire souhaite uniquement une clarification ECF sans expertise partielle selon chiffre 332.1030. <p><u>Exigences :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exécution doit être généralement effectuée par un spécialiste en médecine physique, rhumatologie, orthopédie ou en 	115.00

	neurologie, de préférence un médecin ayant des connaissances et de l'expérience en ECF selon les critères de l'assurance de qualité ECF de la communauté d'intérêts Ergonomie GSR.	
332.1030	<p>Expertise partielle de l'évaluation ECF</p> <p><u>Description et contenu des prestations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'expertise partielle de l'évaluation ECF s'effectue en association avec la clarification de la capacité fonctionnelle ECF selon le chiffre 332.1010. • Un rapport de supervision ECF établi par un médecin expert dans le cadre de l'expertise partielle de la clarification. • Réponses à des questions médicales assécurologiques comme la capacité/l'aptitude au travail, possibilité d'intégration (en tenant compte de l'assurance-dommage du mandant) • L'évaluation des risques médicaux s'effectue dans le cadre de l'anamnèse globale et de l'examen clinique. • Des examens spéciaux optionnels peuvent être en plus calculés selon TARMED, si ceux-ci sont nécessaires dans le cadre de questions spécifiques du mandant. • Si une expertise détaillée est demandée par le mandant, laquelle contient aussi une expertise partielle de l'évaluation, les positions du tarif du chapitre TARMED 00.07 de l'expertise médicale seront pris en compte au lieu en place du chiffre 332.1030. <p><u>Conditions requises des prestations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge correspondante par le répondant des coûts. <p><u>Exigences:</u></p> <p>L'exécution doit être généralement effectuée par un spécialiste en médecine physique, rhumatologie, orthopédie ou neurologie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le médecin pratiquant répond aux critères de l'assurance de qualité ECF, plus précisément le médecin qui effectue l'évaluation, appliquée par la communauté d'intérêts Ergonomie GSR doit figurer sur la liste des utilisateurs ECF. 	1055.00